

UNE PHOTOGRAPHIE DE L'ACTION PAYSAGÈRE À TRAVERS DEUX BASES DE DONNÉES MINISTERIELLES

par Hervé DAVODEAU¹

La communication propose une photographie de l'action paysagère contemporaine, en questionnant plus particulièrement ses spécificités éventuelles en milieu rural. L'analyse s'appuie sur deux bases de données du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) qui en France anime et coordonne la politique nationale en faveur des paysages : la première est consacrée à la politique des « plans de paysage¹ » relancée en 2012 (l'outil date de 1995) dont nous avons analysé les 51 territoires financés par le MEEM en 2013 et 2015², la seconde est la plateforme « 1000 paysages en action » mise en ligne par le MEEM en 2015 pour « répertorier toutes les opérations liées aux paysages » et dont nous avons analysé 540 actions.

Quelle est la nature de l'action paysagère et – pour aller au-delà de l'inventaire – comment la différencier et la classer ? Quelles sont les grandes dynamiques paysagères et enjeux qui la motivent ? Les actions paysagères en milieu rural se dégagent-elles du corpus et quelles sont leurs spécificités ? Les résultats présentés permettent d'argumenter sur la nature fondamentalement urbaine de l'action paysagère qui, lorsqu'elle se déploie sur les espaces ruraux, en est un vecteur d'urbanisation.

Les données que nous synthétisons ici ont pour objectif de faire un état des lieux de l'action paysagère dans toute sa diversité. Elles proposent une photographie actualisée, dans un contexte où les politiques publiques du paysage peuvent donner l'impression de passer au second plan derrière ceux de la biodiversité ou du changement climatique (même si ces questions sont évidemment liées).

¹ École nationale supérieure de paysage de Versailles, LAREP.

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Lancement-de-l-Appel-a-projets,49132.html>

² Ont donc été pris en compte 7 plans en région Rhône-Alpes-Auvergne, 6 en Nord-Pas-de-Calais Picardie, 5 en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, 5 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4 en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente, 3 en Bourgogne Franche-Comté, 3 en Bretagne, 3 en Ile-de-France, 2 en région Centre, 2 en Guadeloupe, 1 en Normandie, 1 en Guyane, 1 à Mayotte, 1 en Pays-de-la-Loire.